



## AVIS A LA BATELLERIE

**Relatif à l'organisation de la navigation sur la rivière Baïse gersoise pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 octobre 2024.**

**VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2000** portant Règlement Particulier de Police de Navigation sur la rivière Baïse gersoise, du port de VALENCE SUR BAÏSE au port de CONDOM et du port de CONDOM à la limite nord du département du Gers (en direction du Lot & Garonne).

**VU l'avis à la batellerie en date du .....~~24 MARS 2024~~.....** fixant les conditions de la navigation sur la rivière Baïse gersoise entre le port de VALENCE-SUR-BAÏSE et la limite nord du département du Gers pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

### ARTICLE UNIQUE

En raison de plusieurs chutes d'arbres (3) bloquant toute navigation sur le bief de Flaran/Graziac, la rivière Baïse navigable gersoise est partiellement fermée depuis la double écluse de Graziac jusqu'au port de Valence sur Baïse à compter de 16 avril 2024 (9h00) et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Fait le 15/04/2024 ..... à AUCH

**Le Président,**

Par délégué,  
Le Directeur Général des Services

Robert ROUQUETTE